



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacues DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.044

FINANCES
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation



Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2023.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

En 2022, un dialogue de gestion a été engagé avec les associations afin d'examiner au mieux les besoins de chaque structure, en prenant en considération les activités. Ce dialogue se poursuivra en 2023 pour calibrer au plus juste les dotations à servir.

Dans l'attente de ces rencontres, et notamment pour les associations auxquelles la ville d'Armentières verse traditionnellement ses subventions mensuellement (ou la participation en Chèques Emploi Associatif), ou avec lesquelles elle est liée par une convention d'objectifs, il est prévu, à ce stade de la procédure, de plafonner les montants à 75 % du montant perçu en 2022, et de délibérer sur le solde des subventions 2023 à l'issue des rencontres.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2022</u>	<u>Montant provisoire Proposé 2023</u>	<u>1^{er} Trimestre 2023 déjà perçu</u>	<u>Solde provisoire proposé 2023</u>
6574/40	Foyer de jeunes « Le Zodiaque » -subvention fonctionnement	3 107 €	2 330 €	777 €	1 553 €
	Hand Ball Club - subvention fonctionnement	3 934 €	4 583 €	984 €	3 599 €
	- chèques emploi associatifs	2 176 €	0 €	0 €	0 €
	Boxing Club Armentières - subvention fonctionnement	5 657 €	4 243 €	1 414 €	2 829 €
	Cyclo Club - subvention fonctionnement	7 672 €	5 754 €	1 918 €	3 836 €
	Société Municipale de Gymnastique - subvention de fonctionnement	1 882 €	1 412 €	471 €	941 €
	- chèques emploi associatifs	27 900 €	8 100 €	2 700 €	5 400 €
	Société Municipale de Lutte - subvention fonctionnement	371 €	600 €	93 €	507 €
	- chèques emploi associatifs	2 302 €	1 405 €	576 €	829€
	Sports Ouvriers Armentierois Natation - subvention fonctionnement	3 097 €	2 323 €	774 €	1 549 €
	- chèques emploi associatifs	1 890 €	1 418 €	473 €	945 €
	Club Escrime - subvention fonctionnement	1 650 €	1 238 €	0 €	1 238 €

Ces subventions seront versées en neuf mensualités, de Avril à Décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

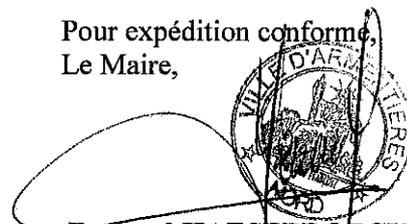
ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille